



CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUIN 2026 A 19H30 SALLE COMMUNALE DE MONTMAGNY

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 2026/10 – Comptes de l'exercice 2025
7. Préavis municipal n° 2026/11 – Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour les dangers naturels
8. Préavis municipal n° 2026/12 – Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme
9. Réponse de la Municipalité au postulat « Pour une amélioration de la desserte en bus »
10. Interpellations – postulats – motions
11. Informations des délégué·e·s dans les associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles
13. Clôture de la législature 2021-2026

Il est 19h32, le Président, **M. Julien Schwab**, ouvre la séance du Conseil communal du 23 juin 2026. Il salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité au complet et M. Zuccoli, journaliste pour *La Broye*. Il n'y a pas d'auditeur libre. Le Conseil a été convoqué par lettre datée du 3 juin 2026. Le Président remercie les Conseillères et Conseillers pour leur flexibilité car le lieu a dû être changé le jour avant la séance. Il est rassuré que tout le monde ait pris connaissance de ce changement. Le Président rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal la séance est enregistrée. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de M. Florian Aeby, Mme Claire Bovet, M. Patricio Leal, Mme Catherine Lüscher, M. Bruno Neto, Mme Joëlle Roch, M. David Schwab, Mme Isabel Streit, Mme Sabine Thierrin, M. Christophe Tombez.

39 membres sont présents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président rappelle que l'ordre du jour a été annexé à la convocation datée du 3 juin 2026. Comme annoncé par e-mail daté du 12 juin, au point 4, le montant des vacations de l'huissier sera traité. L'ordre du jour tel que présenté ne suscite aucune remarque. **Il est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Le Président indique que le procès-verbal a été déposé sur le serveur, en amont de la présente séance. Aucune remarque n'est formulée concernant le contenu du procès-verbal. Le Président propose d'adopter le procès-verbal et demande le vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Le Président donne quelques informations :

1) Retour sur les votations du 14 juin 2026

Le dépouillement s'est très bien déroulé avec la participation du futur président du Conseil, M. Willemin, afin qu'il puisse s'approprier le processus de dépouillement. Au niveau des votations fédérales, la Commune de Vully-les-Lacs a refusé, tout comme le pays et le canton de Vaud, l'initiative sur la durabilité, mais dans une moindre mesure. La commune a largement accepté la modification de la loi sur le service civil, a contrario du canton qui l'a refusée. Le taux de participation se situe proche de celui du canton, et inférieur à celui du pays. Au niveau des objets cantonaux, la Commune de Vully-les-Lacs a refusé les initiatives constitutionnelles et législatives pour un salaire minimum, mais accepté le contre-projet. Finalement, il y aura bien le salaire minimum inscrit dans la constitution vaudoise mais les modalités d'application devront être encore établies puisque que les vaudois ont refusé les 2 variantes proposées. Le taux de participation pour Vully-les-Lacs a été identique à celui du canton.

2) Le nombre de délégué·e·s à l'ARPEJE

Le Président du Conseil intercommunal de l'ARPEJE a informé le Président la semaine passée que la Commune de Vully-les-Lacs aura droit à 1 siège supplémentaire pour la prochaine législature du fait de l'augmentation du nombre d'habitant·e·s. Lors de la séance d'installation des nouvelles autorités qui a eu lieu le 10 juin dernier, le nouveau Conseil a déjà nommé 8 délégué·e·s et 2 suppléant·e·s. La nomination du 9^{ème} représentant sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil, soit le 22 septembre 2026.

3) Refus du préavis concernant la révision des statuts de l'ARPEJE

À la suite du refus, par notre conseil, du préavis concernant la révision des statuts de l'ARPEJE, le CoDir de l'ARPEJE a proposé au Conseil communal de se rencontrer. Une délégation de notre conseil a été reçue le 3 juin dernier. En résumé, la séance s'est déroulée dans un climat constructif et la teneur des échanges a été la suivante :

- a) Tout d'abord, le CoDir a présenté ses excuses sur le processus de création du centre de rencontres qui ne s'est pas fait de manière appropriée ;
- b) Ensuite, les desiderata du conseil ont pu être exprimés ; que le centre accueille uniquement des enfants en âge de scolarité obligatoire et que des précisions soient apportées dans les statuts sur ce centre et son financement ;
- c) Pour la suite, le CoDir va rencontrer la délégation de Cudrefin qui a aussi refusé les statuts. Faoug se prononce le soir-même sur la question, et ensuite le CoDir reviendra avec une nouvelle proposition.

Le **Président** demande aux membres de la délégation s'ils ont un complément à apporter. M. Genilloud, municipal en charge du dossier et membre du CoDir, mentionne que la question de la bibliothèque sera également analysée.

4) Les vacations de l'huissier pour la prochaine législature

Comme expliqué dans l'e-mail du 12 juin 2026 envoyé par le Président du Conseil, lors de la dernière séance du 19 mai, le Conseil a adopté le préavis n° 2026/07 relatif aux indemnités des autorités pour la prochaine législature dont le montant des vacations de l'huissier pour les engagements effectués hors des séances du Conseil. Le montant a été fixé à CHF 32.- /heure. Or, il s'avère que notre huissier, M. Fabio Cibolini, perçoit actuellement une indemnité de CHF 45.-/heure, conformément à une convention conclue durant la présente législature. Ce montant correspond par ailleurs au tarif horaire appliqué au sein de notre Conseil. Lors de la préparation du préavis, le Bureau s'est appuyé sur un document obsolète. L'intention du Conseil n'était très probablement pas de réduire l'indemnisation de l'huissier, c'est pourquoi le Président propose de revoter ce point ce soir et propose de fixer le montant des vacations à CHF 50.-/heure, soit le tarif horaire retenu pour l'ensemble des fonctions exercées par les autorités communales pour la prochaine législature. Cette proposition permettrait de maintenir la cohérence et l'équité exprimées par notre Conseil.

La votation aura lieu en deux phases ; le Conseil doit se positionner sur le fait de revoter ce point puis, le Conseil se prononcera sur le tarif proposé.

La discussion est ouverte. Aucune remarque n'est formulée.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent que l'on revote le montant des vacations de l'huissier sont priés de le manifester par un levé de main. **Le Conseil accepte à l'unanimité.**

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le tarif horaire de CHF 50.- pour les vacations de l'huissier hors séance du Conseil sont priés de le manifester par un levé de main.

Le tarif horaire de CHF 50.- est accepté à l'unanimité.

5) Vacations du 1^{er} semestre 2026

Les présidents des commissions et les délégué·e·s dans les associations intercommunales qui ne l'auraient pas encore fait, doivent envoyer le décompte des vacations de ce premier semestre à notre secrétaire d'ici au 30 juin. De plus, la secrétaire va envoyer dans les prochains jours la nouvelle procédure pour télécharger les fiches de salaires. Celles-ci ne seront plus envoyées par e-mail.

Ces 5 points ne suscitant aucun commentaire, nous passons donc au point suivant.

5. Communications municipales

Le Président donne la parole au Syndic.

Michel Verdon annonce que l'enquête complémentaire pour le PACOM n'a pas pu être encore envoyée. Deux points sont encore en cours de discussion.

Alain Bally, municipal, s'est renseigné concernant les sondes qui sont proches de l'ancienne décharge de Villars-le-Grand. Le suivi est assuré par la Commune de Saint-Aubin. C'est un bien grand mot parce que la Commune a reçu un rapport en 2019 et que depuis, il n'y a plus de mesure. Ces mesures ont servi à déterminer la forme, la taille et l'écoulement de l'eau de la nappe phréatique qui est au bord de l'ancienne décharge. Il n'y a aucune mesure ou aucun prélèvement qui sont liés à une migration potentielle de polluants.

François Haenni, municipal, fait une présentation concernant l'évolution financière de la commune durant la législature.

Tout d'abord, au niveau de l'évolution des recettes et des charges. Afin de pouvoir observer les tendances, tout ce qui était amortissement, provision et fonds de réserve ont été retirés. Comme ça, cela permet de voir le concret, ce sont les produits et les charges monétaires, et comment évoluent ces comptes. Ce qu'on peut constater, c'est qu'on a une croissance constante, régulière et linéaire au niveau des charges, mais qui est tendancielle un peu plus forte que la croissance des produits. L'écart entre les deux, c'est le cash-flow, cette fameuse marge d'autofinancement. Donc, le flux monétaire dégagé par l'activité communale tout au long de l'année. Si on va regarder un petit peu plus concrètement comment se constitue cette marge d'autofinancement, on peut voir qu'au niveau de l'administration générale, et bien, on a plutôt eu des charges qui se sont alourdies ces dernières années. On peut voir aussi que dans les domaines et bâtiments, on a aussi une constance au niveau des charges qui est assez forte, tout comme, finalement, au niveau de l'instruction publique, dont la hausse des charges est relativement importante. Ce que l'on constate, c'est que, par exemple, dans tout ce qui est travaux, on a perdu beaucoup de produits. Il s'agit des taxes de raccordement mais aussi au niveau des services industriels. Ce sont des montants relativement importants qu'on n'encaisse plus ces dernières années dû aux freins des constructions nouvelles dans la commune. On remarque qu'en 10 ans, on est passé d'une marge d'autofinancement d'à peu près 3 millions à 2 millions et qui peut même au gré de la péréquation financière ou des recettes ponctuelles, tout d'un coup chuter. C'est ce qu'on a vu typiquement en 2024. Concernant les produits, il y a des effets au niveau des droits de mutation, donc au niveau de l'activité immobilière. On est passé d'à peu près CHF 900'000.- de droits de mutation à environ CHF 350'000.-, si on se réfère aux comptes 2025. L'impôt sur les gains immobiliers s'est passablement réduit, passant à peu près de CHF 400'000.- à la moitié. De l'autre côté, et heureusement, au niveau de l'impôt sur les personnes physiques et l'impôt foncier, l'impôt foncier rapporte dans la commune 1,2 million quand on est à peu près à 6,2 millions au niveau de l'impôt sur les personnes physiques. Nous avons alors quelque chose qui est robuste, quelque chose qui suit la croissance et donc qui va dans le bon sens. A cet égard, on va calculer la valeur du point d'impôt communal pour voir s'il continue de grandir. Donc, combien vaut un point d'impôt ? La commune est à 67, et si on décide d'être à 68, le point va nous rapporter CHF 115'000.-. Et puis, on voit que, finalement, sur les dernières années, on a quelque chose qui a continué de grandir. Il est

intéressant d'observer si la population qui arrive est capable d'amener de l'impôt ou pas. Et donc, là, on voit qu'on a quelque chose qui est plutôt stable, qui est plutôt une bonne chose. On a des fluctuations d'une année à l'autre et ces fluctuations sont dues à des rattrapages imposés par le fisc. Si on compare le point d'impôt ramené à l'habitant par rapport au district, nous sommes à 30 alors que la moyenne est à 23,4. Donc, on voit que la Commune de Vully-les-Lacs reste une commune qui a des citoyennes et citoyens payeurs et même plutôt des bons contributeurs. Et ça, c'est important parce que, finalement, quoi qu'on fasse, les produits à la fin, ce sont vraiment les recettes fiscales qui vont « donner le la » des comptes communaux. Nous avons d'autres revenus comme des revenus de patrimoine. C'est toujours intéressant de constater qu'on fait quand même 1,2 million de francs aussi sur tous ces DDP, sur des ouvrages comme le port etc.... On a également à peu près 1,4 million de francs qui sont encaissés qui est de la valeur locative, donc locations de toutes les salles et de tous les appartements qui appartiennent à la commune. Et sur les 1,4 million de francs, on a plus ou moins CHF 800'000.- au niveau simplement de l'école EPK.

L'endettement, forcément, a suivi un petit peu ces tendances de réinvestissement de la commune. Pour rappel, la législature précédente avait occasionné très peu d'investissements. Des corrections ont été faites car il y avait des ouvrages qui étaient nécessaires. L'endettement est en pleine croissance. Observons l'endettement brut et l'endettement net. L'endettement brut, ce sont tous les emprunts qu'on a et également tous les engagements comme les fournisseurs, par exemple. Pour obtenir l'endettement net, il faut enlever ce qu'on a dans les liquidités et ce qu'on peut réaliser à court terme.

Si on observe l'analyse financière de l'Etat de Vaud sur les communes pour 2024, le taux d'endettement net est à peu près à 120 % (sans Lausanne, boulet rouge du canton, qui déstabilise les résultats). Au niveau de notre commune, on était en 2024 à 130 %. Le degré d'endettement au niveau du Canton se situe à 66% tandis qu'il est à 40% pour notre commune. M. Haenni rappelle qu'on ne doit jamais investir sur une année et tout financer avec de la marge d'autofinancement. Ce sont naturellement des valeurs que l'on regarde sur plusieurs années. Et pour finir, le degré de couverture des charges est le plus important car la règle d'or pour une commune est de faire en sorte que les produits couvrent les charges. Celui-ci se situe au niveau du Canton à 103% tandis qu'il est de 109% pour la Commune de Vully-les-Lacs. De ce côté-là, on voit qu'on a à peu près deux tiers des communes dans le canton qui arrivent à suivre cette règle d'or. Et puis on a un tiers qui n'y arrive pas. De ce côté-là, Vully-les-Lacs, reste à bon niveau.

En conclusion, on observe que le cash-flow diminue progressivement dans le temps. On voit aussi qu'au niveau du Canton, les reports de charges vont être toujours difficiles pour les communes. Chacun essayant de reporter le fardeau un petit peu plus loin. De ce côté-là, ça va être plus tendu hélas. Mais finalement, les autres indicateurs ne sont pas si mal que ça. On a encore une capacité de pouvoir absorber cette dette. On savait aussi qu'avec ces lourds investissements de la législature, nos ratios allaient forcément être davantage dans le négatif. Mais en tout cas, à ce stade, rien de catastrophique, mais il faut contrôler cette évolution des charges, afin que les charges ne croissent pas plus rapidement que les produits.

Ces explications n'appellent aucune question de la part de l'assemblée.

Julien Bessard, municipal, prend la parole. Il informe que les travaux du Château d'Eau de Montmagny seront terminés entre le 6 et le 17 juillet 2026.

Claire-Marie Spahr, municipale, informe que la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud, en la présence du conseiller d'État, Vassilis Venizelos, ainsi que les chefs de service du département ont passé la journée du 4 mai 2026 dans notre région. Ils sont venus visiter différents sites du 6e arrondissement forestier dont notre commune fait partie. Et puis, ils ont partagé le repas de midi, avec la Municipalité, au refuge de Charmontel. Ils étaient ravis de leur visite.

La piste VTT a été inaugurée le vendredi 5 juin 2026. C'est une magnifique réalisation qui s'est achevée après 5 à 6 ans de discussion avec le Canton de Vaud et avec les propriétaires forestiers. Cet événement a été organisé en collaboration avec la responsable du Tourisme et la société de gym de Salavaux, qui a assuré le service de boissons et subsistances. Le Groupement forestier a participé aux aménagements. Maxime L'Homme, vététiste professionnel suisse, est le parrain de notre piste. Pour rappel, il y a 13 km de piste, 20 % sur la commune de Cudrefin qui a aussi participé au projet financièrement et à l'organisation de cette inauguration. Des aménagements de la piste ont été faits. Plusieurs passerelles ont été réalisées et posées par le Groupement forestier. Il y a deux panneaux qui situent le parcours avec une carte montrant aussi les sentiers pédestres et qui donnent des recommandations du bon usage de la piste.

Des toilettes sèches (cabanes) sur la commune ont été réalisées. Elles seront installées sous peu. Il y a eu un bon travail de collaboration avec la voirie. Il y en a deux. La grappe de raisin, emblème de notre commune, apparaît sur la porte. L'intérieur est un système à compostage avec des cuves amovibles qui a été, en revanche, acheté à Yvonand.

Récemment a eu lieu l'accueil des jeunes citoyennes et citoyens de notre commune. Les personnes qui ont donc 18 ans en 2026. Ils étaient 12 sur un total de 36. C'était une belle rencontre. La partie officielle suivie de l'apéritif a eu lieu à l'espace Roger Monney. Ensuite, le groupe s'est rendu dans un restaurant de la région.

La Commune a également un rôle à jouer durant la canicule, en termes de prévention et de soutien aux personnes vulnérables. Chaque année, un courrier est adressé aux personnes qui ont plus de 75 ans et un soutien leur est proposé. Actuellement, une personne est appelée régulièrement, mais on compte aussi sur le soutien et la bienveillance des uns et des autres. Si vous connaissez quelqu'un qui est un peu seul, on va volontiers soit le trouver, soit lui téléphoner. La canicule est au degré le plus élevé.

Gilles Bardet souhaite réagir concernant la piste VTT. Il a constaté que des barrières avaient été disposées par endroit le long de la piste. Le garde-forestier lui aurait indiqué que le but était d'empêcher qu'on puisse l'emprunter avec les chevaux. Il trouve que ça n'est pas correct car la forêt appartient à tout le monde. Claire-Marie Spahr lui répond qu'il y a des barrières à 2 endroits et ceci avant tout pour des raisons de sécurité. Ces deux endroits ont été jugé peu sûres si des chevaux ou des cyclistes devaient être surpris par l'un ou l'autre. Sinon les chevaux sont les bienvenus. Il n'y a pas de limitation totale aux forêts. La sécurité est prise très au sérieux car il n'est pas rare d'entendre des faits de négligence qui peuvent entraîner jusqu'à la mort. La responsabilité de la Commune et du garde-forestier sont alors engagés. Le Syndic indique que c'est le garde-forestier, Gaëtan Fässler, qui a choisi de mettre ces barrières à ces endroits.

Christian Genilloud, municipal, rappelle que la halle double a été ouverte provisoirement mais qu'elle sera à nouveau fermée afin d'exécuter des travaux de correction de défauts ceci afin d'être prête pour la rentrée d'août. Le réfectoire est en cours de travaux et devra être prêt pour la rentrée

scolaire d'août. La salle polyvalente est en plein travaux. Il y a encore beaucoup de travail, notamment avec le forage de 8 mètres pour installer des poutrelles métalliques nécessaires pour la mise en place de l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. La fin des travaux est prévue pour janvier 2027.

Voici la planification actuelle :

1. *Structure provisoire des Castors - 72 places : août 2023/ ATTEINT*
2. *Extension du collège - 8 classes : août 2024/ ATTEINT*
3. *Halle de gym double : 27 avril (provisoire)/ ATTEINT. Finale août 2026*
4. *Réfectoire 100 places : août 2026*
5. *Halle polyvalente 300 places : janvier 2027*
6. *UAPE 84 places : déménagement du 26 mars au 9 avril 2027*

Remarque : du 5 au 14 février 2027 (relâches), le site sera occupé par les finales suisses de tir à air comprimé.

Inauguration de tout le site : samedi 1^{er} mai 2027

Aucune question n'est formulée.

Laetitia Kohler, municipale, donne deux informations.

La Municipalité a désigné Mme Laetitia Kohler pour reprendre la présidence de l'Association Vully-les-Lacs Tourisme. En effet, au terme de la législature, M. François Haenni, président depuis la création de l'association, a souhaité remettre son mandat à la suite de son départ de la Municipalité. La volonté de Mme Kohler est de poursuivre le développement de l'association, de renforcer les collaborations touristiques régionales et de contribuer activement à la valorisation de la destination.

Dans le cadre de la Commission culturelle, Mme Kohler annonce les deux prochains événements qui auront lieu. Il s'agit du concert d'été de La Lyre d'Avenches, précédé par un concert de jazz, qui aura lieu le jeudi 25 juin à Salavaux. Ainsi que le Cinéma open air « Un p'tit truc en plus » qui aura lieu le samedi 4 juillet à Vallamand-Dessus, en collaboration avec la Jeunesse de Vallamand.

Le **Président** donne la parole aux membres du Conseil. La parole n'est pas demandée.

6. Préavis municipal n° 2026/10 – Comptes de l'exercice 2025

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur leur rapport. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole à la Présidente de la Commission de gestion.

Céline Duran, procède à lecture des « Remarques générales », ainsi que de la « Conclusion » du rapport de la Commission de gestion.

Remarques générales :

La situation financière de la commune en 2025 peut à nouveau être considérée comme saine malgré le fait que nous nous trouvons toujours dans une période de forts engagements financiers. La Commission de gestion constate que les nombreux projets non finalisés au 31 décembre ont un impact réel sur les comptes de la commune et retardent les prélèvements aux fonds de réserve ainsi que les amortissements prévus. Nous encourageons la Municipalité à demander une réception partielle de l'ouvrage de Charmontel sur le gros-œuvre, ceci afin de pouvoir entamer les amortissements et prélèvements planifiés.

En 2025 aucune attribution volontaire à des fonds de réserve n'a été effectuée, notamment en raison du prochain passage à MCH2 qui limitera leur utilisation.

Depuis plusieurs années la Commission de gestion encourage la Municipalité à entreprendre une réflexion sur l'emploi des fonds de réserve et à planifier leur utilisation qui s'élèvent toujours à plus de 12 millions de francs. Une analyse détaillée ainsi qu'une présentation sur les possibilités d'utilisation à l'avenir de ces fonds est jugée nécessaire par la Commission de gestion.

Durant son analyse la Commission de gestion a pu constater que les comptes sont bien tenus et que l'organe de contrôle BDO, après son examen succinct, relève que rien ne laisse penser qu'ils ne respectent pas les exigences légales.

La Commission de gestion a constaté un oubli dans le contrôle mensuel des encaissements. Bien que ce cas ait un impact minime sur les comptes nous encourageons la Municipalité à continuellement vérifier les processus en place afin de maintenir un niveau de qualité élevé.

La Commission de gestion remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne tenue des comptes. Nous remercions Monsieur Haenni, municipal en charges des finances pour la bonne collaboration et la transparence tout au long de la législature.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil Communal d'accepter le préavis n° 2026/10 et les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail. Il ouvre la discussion.

François Haenni, municipal en charge des finances, remercie la Commission de gestion pour l'excellente collaboration et donne des explications concernant les fonds de réserve. On a effectivement environ 12 millions de francs dans ces fonds de réserve. Ces derniers mois, voire années, bon nombre de préavis ont été validés. Les fonds de réserve devraient alors passer de 12 millions à environ 6 millions. Nous sommes évidemment tributaires du planning surtout quand il s'agit de gros investissements. Il y a différents éléments qui font qu'on retarde un tout petit peu. Donc aucune crainte par rapport à ça, le gros de ces fonds va baisser et surtout les fonds qui ne sont pas dans des domaines affectés. Ceux-ci vont se réduire d'à peu près CHF 4,2 millions à CHF 800'000.-. Le plus gros risque au niveau de MCH2 se situe effectivement à ce niveau. Donc aucune crainte à avoir

sur ces fonds de réserve qui ne sont que des provisions. Ça n'est pas de l'argent quelque part qui peut être utilisé comme on veut quand on le veut.

Le Président remercie M. Haenni pour sa réponse. Il ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote.

Le préavis municipal N° 2026/10 – Comptes de l'exercice 2025, est accepté à la majorité. 1 abstention est à prendre en compte.

7. Préavis municipal n° 2026/11 – Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour les dangers naturels

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur leur rapport. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Anne Jobin, membre de la Commission des finances, procède à la lecture de la conclusion du rapport.

Conclusion :

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/11 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir :

- *d'approuver le règlement sur l'utilisation du fonds communal pour les dangers naturels ;*
- *d'envoyer pour validation le nouveau règlement sur l'utilisation du fonds communal pour les dangers naturels au service cantonal compétent.*

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail. Il ouvre la discussion. Personne ne souhaite prendre la parole, il passe donc au vote.

Le préavis municipal N° 2026/11 – Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour les dangers naturels, est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 2026/12 – Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme

Le Président demande si la Municipalité veut apporter un complément d'information sur leur rapport. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Cédric Bardet, membre de la Commission des finances, avant de faire la lecture de la conclusion du rapport, informe que la commission propose un amendement car une erreur, certainement de copier/coller, s'est immiscée dans la formulation du préavis municipal :

Amendement :

La Commission a constaté une erreur dans le préavis et soumet un amendement pour la forme. Dans sa conclusion le préavis mentionne :

Décide

- 1. d'approuver le règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme*
- 2. d'envoyer pour validation le nouveau règlement sur l'utilisation du fonds communal pour **les dangers naturels** au service cantonal compétent.*

Il s'agit d'une partie de la conclusion du préavis 2026/11 et pas celle qui devrait être pour le préavis 2026/12, la Commission propose l'amendement suivant :

Décide

- 1. d'approuver le règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme*
- 2. d'envoyer pour validation le nouveau règlement sur l'utilisation du fonds communal pour **le tourisme** au service cantonal compétent.*

Conclusion :

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/12 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel qu'amendé, à savoir :

- d'approuver le règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme ;*
- d'envoyer pour validation le nouveau règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme au service cantonal compétent.*

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail. Il ouvre la discussion.

François Haenni, municipal, prend la parole et remercie la Commission pour sa vigilance.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le **Président** demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement de la Commission des finances, à savoir le remplacement des mots « les dangers naturels » par « le tourisme » lèvent la main. Il n'y a aucun avis contraire et aucune abstention. L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le préavis amendé est maintenant voté. Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis municipal amendé - Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme, sont priés de manifester par un levé de main. Il n'y a aucun avis contraire et aucune abstention.

Le préavis municipal n° 2026/12 amendé - Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le tourisme, est accepté à l'unanimité.

9. Réponse de la Municipalité au postulat « Pour une amélioration de la desserte en bus »

Le **Président** passe la parole à la Municipalité qui souhaite commenter sa réponse.

Alain Bally, municipal en charge de la réponse du postulat, informe tout d'abord d'un oubli dans le rapport de la Municipalité. Il n'a pas été mentionné que la Commune d'Avenches avait été contactée dans le cadre de ce postulat car la Commune d'Avenches préside l'ARPEJE et qu'elle a un siège à la Commission de la mobilité de la COREB.

Il précise que, lors des différentes séances, le mot « boucle » a été utilisé donc il a repris ce terme dans son rapport au lieu de « tronçon alterné ».

Le délai de réponse pour un postulat est de 6 mois, selon le règlement du Conseil communal. Il serait possible de prolonger à un an mais il ne connaît pas les conditions qui doivent être remplies. Il a préféré rendre réponse après 6 mois selon le délai imparti mais il est forcé de constater que toutes les réponses aux questions ne peuvent pas intervenir dans un délai si court.

Sans les transports scolaires, les lignes sont peu remplies. Si elles sont peu remplies, il n'y a pas de subvention fédérale. Sans subvention fédérale, il n'y a pas de subvention cantonale. Donc on aura besoin de résultats d'études pour savoir s'il y aura des élèves, des personnes qui prennent ces bus pour évaluer le financement et combien coûteraient les nouvelles lignes qui seraient mises en place à Vully-les-Lacs. Si on ne connaît pas le taux de remplissage, on ne peut pas savoir s'il y aura des subventions ou pas. Le résultat de l'étude interviendra en mars 2027.

Le **Président** passe la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

Joffrey Tombez lit la conclusion du rapport.

Conclusion :

La Commission a l'unanimité constate que la Municipalité a entrepris les premières démarches pour améliorer la desserte en transports publics, notamment par l'intégration du projet dans une étude régionale structurée.

Toutefois, elle relève que plusieurs éléments demandés par le postulat ne sont pas entièrement traités, en particulier :

- *l'analyse détaillée de la proposition formulée par les postulants ;*
- *l'évaluation des coûts et de la faisabilité ;*
- *la prise en compte des impacts sur les transports scolaires ;*
- *ainsi que la question de l'inscription dans les objectifs de législation.*

En conséquence, la Commission recommande au Conseil communal de refuser de prendre acte du rapport municipal et d'inviter la Municipalité à compléter son analyse vu les points précités.

Avant d'ouvrir le débat, le **Président** souhaite apporter un éclaircissement sur les effets d'une non prise d'acte du Conseil communal sur une réponse municipale à un postulat. Et ceci après confirmation prise auprès du Service des affaires communales du canton de Vaud dont il lit la réponse :

M. le Président,

Comme vous le soulevez, le postulat est relativement contraignant pour la Municipalité car elle a l'obligation d'y répondre. En revanche, contrairement à la motion, la Municipalité n'a pas l'obligation de déposer un préavis allant dans le sens qui est demandé. En effet, le postulat concerne très souvent une compétence de la Municipalité et il n'est pas possible de l'obliger d'intervenir dans un de ses domaines de compétence. Par conséquent, si le Conseil décide de ne pas prendre acte de la réponse de la Municipalité, il n'y a aucune conséquence juridique. La seule serait uniquement politique. Le refus du Conseil ne serait qu'un signal de son mécontentement. Le Conseil ne peut ainsi pas décider de refuser et renvoyer le postulat à la Municipalité pour qu'elle réponde comme il le souhaite.

Bien sûr, le Conseil a le droit, et c'est ce que propose la Commission ad hoc, de ne pas prendre acte de la réponse municipale. Il n'y aurait pas de conséquence juridique. Mais il s'agirait de donner un signal à la Municipalité et qu'elle revienne plus tard, de son propre chef, pour apporter des compléments.

Le débat est ensuite ouvert.

Alexandre Bardet demande s'il est possible de prendre acte mais de refuser la réponse. Le **Président** lui répond que si l'intention est de refuser la réponse, il ne faut pas prendre acte. **Raphaël Vincent** ne comprend pas comment la Municipalité pourrait communiquer les coûts approximatifs alors que le municipal, Alain Bally, dit que l'on doit attendre pour connaître le taux de remplissage. Il ne peut donc pas actuellement estimer les coûts. **Alain Bally** rappelle que 6 mois est trop court pour être en mesure de répondre aux questions. L'étude est en cours, les résultats arriveront en mars 2027 et à la fin du printemps prochain, il pourra revenir vers le Conseil communal avec un rapport qui devrait donner des réponses et qui proposera des diverses variantes. **Antoine Parisod** est interloqué par la réponse municipale au postulat. Il pense que l'argument des contraintes intercantionales n'est pas un argument convaincant puisqu'ont vu le jour un hôpital intercantonal, un gymnase intercantonal, etc. ... Puisque des modifications de cet ordre ne peuvent pas intervenir à n'importe quel moment et que le prochain créneau est prévu pour 2029, il compte sur la Municipalité pour mettre la pression lors de ces réunions et d'appuyer ce projet afin de ne pas rater cette occasion. Concernant les coûts et la fréquentation des bus, il pense que ça ne sert à rien de compter les gens qui prennent le bus. Une étude est réalisée sur le nombre de gens qui prennent le bus, mais comme le bus va de nulle part à nulle part, il n'y aura de toute façon personne dedans. On a vu ailleurs l'inverse, c'est-à-dire qu'on a proposé des infrastructures qui valent le coût et on a à chaque fois été débordé. Il faut créer l'offre qui créera la demande. Il soutient donc la proposition de la Commission ad hoc de refuser la réponse. **Alain Bally** explique, qu'effectivement, à la 1ère séance, ce qui était jugé impensable, c'est-à-dire de travailler sur deux cantons, est devenu indispensable, parce que les deux cantons ont signé l'étude et l'accord réel de collaborer tous ensemble. **Philippe Loup** se demande si le fait de refuser la réponse de la Municipalité ajouterait une pression afin que la COREB prenne définitivement en considération la demande de la Commune de Vully-les-Lacs. **Alain Bally** confirme que le postulat en lui-même a déjà fait bouger les choses auprès de la COREB. Par le passé, les demandes régulières d'amélioration des transports publics dans notre commune n'étaient pas prises au sérieux. Il avoue tout de même qu'il

comprend l'avis du Conseil de trouver cette réponse insuffisante mais qu'il l'a complétée avec ce qu'il avait entre les mains. **François Maeder** demande si la Municipalité s'engage à revenir vers le Conseil avec une réponse plus complète. Alain Bally répond que oui.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le **Président** demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent la réponse de la Municipalité au postulat « Pour une amélioration de la desserte en bus » lèvent la main. Il y a 21 mains levées pour, 14 avis contraire et 3 abstentions.

La réponse de la Municipalité au postulat « Pour une amélioration de la desserte en bus » est acceptée à la majorité.

Alexandre Bardet demande la parole et souhaite alerter sur le fait de ne pas retomber dans de vieux travers qui consistent à ce que le pouvoir exécutif fasse part de son contre-argument juste avant que le Conseil ne vote. Si cela devait se produire fréquemment, il faudrait alors ne plus donner accès aux préavis des commissions avant la séance du Conseil.

10. Interpellations – postulats – motions

Aucune interpellation est à noter, aucun postulat et aucune motion n'ont été déposés.

11. Informations des délégué·e·s dans les associations intercommunales

Le Président donne la parole aux délégué·e·s. **Loïc Loup** informe des dernières nouvelles concernant l'ARPEJE.

Achat d'un véhicule de CHF 45'632.- : le rapport relève qu'aucun plafond de compétence financière du CoDir n'a été formellement fixé par le Conseil intercommunal en début de législature. Dès lors, la légitimité de cet achat sans préavis est questionnée, même si son financement a été assuré par un fonds de réserve. Ce point sera rajouté à l'ordre du jour de la première séance de la nouvelle législature afin de fixer un plafond au CoDir.

Investissement pour les nouveaux locaux administration : L'investissement relatif à l'aménagement des nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de l'ancienne BCV a été accepté. Cette décision se justifie par l'augmentation progressive des effectifs et le manque de place constaté dans les locaux actuels qui ne permettent plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins de l'organisation.

Projet du Centre de rencontres : La demande d'investissement de CHF 70'000. – pour le Centre de rencontres a été repoussée. Bien que ce montant n'ait aucun impact sur le budget de l'association, son financement étant entièrement assuré par la Loterie Romande. Il a été décidé d'attendre le retour des communes concernant le statut futur du Centre. Il est toutefois à relever que cette subvention pourrait être perdue si elle n'est pas utilisée dans le cadre du projet prévu.

Simon Jaunin souhaite apporter un complément concernant la demande d'investissement de CHF 70'000. – pour le Centre de rencontres et d'animation. C'est à cause des statuts qui n'ont pas été

acceptés par les communes que cette demande a été repoussée. Cette demande sera réévaluée une fois que les statuts auront été validés.

12. Divers et propositions individuelles

Le Président donne la parole aux Conseillères et Conseillers.

Céline Duran émet une critique par rapport à la décision de l'ARPEJE de mentionner dans le formulaire d'inscription pour le bal de promotion le fait de venir accompagné d'une personne du sexe opposé. L'argument avancé est de garantir la parité ou en tout cas de s'en approcher. Elle trouve que de nos jours, pour une école qui se dit inclusive, une telle contrainte n'a plus sa place. De plus, il y a des filles qui sont majoritaires dans certaines classes qui ont invité des cavaliers de Domdidier. Donc elles viennent avec des personnes quasi inconnues. Elle souhaite que cette information soit remontée par les délégué-e-s de l'ARPEJE.

Joffrey Tombez souhaite attirer l'attention sur un sujet qui lui paraît important pour la cohésion de la Commune, il s'agit de la disparition progressive des établissements publics. En effet, plusieurs restaurants ont fermé sans jamais trouver repreneurs, par exemple, Cotterd, Vallamand-Dessus, Vallamand-Dessous, Bellerive, Constantine, Montmagny, Chabrey ou encore Villars-le-Grand. En effet, il est souvent plus rentable pour un propriétaire de transformer un établissement en logement que de maintenir une activité de restauration qui génère davantage de contraintes et nuisances. Les établissements publics restent, avec les sociétés locales, parmi les derniers lieux de rencontre et de vie sociale de nos villages et contribuent au fait que nos villages ne soient pas uniquement des cités dortoirs. Il demande à la Municipalité si elle a réfléchi à une politique visant à acquérir certains établissements publics. Si ce n'est pas le cas, il souhaite l'encourager à étudier cette piste. **Le Syndic** prend note de cette demande.

Gilles Bardet souhaite revenir sur un point qui a été évoqué au point 5 de cette séance. M. Bally a fait état de l'avancement des travaux d'analyse de la commune voisine de Saint-Aubin par rapport à l'ancienne décharge qui se trouve le long de la route qui monte à Villars-le-Grand. Ça lui a fait repenser à son postulat qu'il avait fait lors d'un précédent conseil concernant notamment l'ancienne décharge qui se trouve le long de la Broye à Salavaux. Il aurait préféré recevoir des informations concernant ce lieu qui, après avoir vérifié sur les plans du canton de Vaud des sites pollués, n'est même pas répertorié correctement. Il espère que dans un avenir proche, on recevra plus de nouvelles à ce sujet. Il encourage en tout cas la Municipalité ou les personnes en charge à se pencher sur la question.

Fin des débats.

13. Clôture de la législature 2021-2026

Le Président souhaite tout d'abord faire un résumé de la législature.

Commençons par quelques chiffres. Sous la présidence de Christian Kolly durant les deux premières années, puis par Julien Schwab pendant les trois suivantes, le Conseil s'est réuni à 26 reprises, avec une moyenne de 41 membres présents par séance. Nous avons traité 72 préavis municipaux et accepté des crédits d'investissement pour un montant total de 33,5 millions de francs. Durant cette période, 13 interpellations, postulats ou motions ont également été déposés par les membres du Conseil.

Parmi les faits marquants de ces cinq dernières années – et la liste n'est pas exhaustive – on peut citer :

- la réalisation de l'extension de l'école EPK, rendue possible grâce à un crédit de 7 millions voté par notre Conseil ;
- le plus important crédit d'investissement de l'histoire de notre commune : 18 millions pour la construction actuelle de la halle de gym double et la transformation de l'ancienne salle ;
- la réfection de la route d'Avenches à Salavaux pour près de 3 millions ;
- l'acceptation des statuts de l'AIRPG, qui a permis la renaturalisation de la Petite Glâne ;
- l'acceptation des statuts de l'EEBV en vue de la future STEP régionale à Saint-Aubin, projet qui sera soumis à votation populaire en septembre prochain ;
- l'acceptation des nouveaux statuts du SDIS, qui a notamment conduit à la construction de la nouvelle caserne de Payerne.

Ces trois derniers exemples montrent à quel point les associations intercommunales prennent une place toujours plus importante dans le développement de notre commune.

Même si le crédit avait été voté lors de la législature précédente, on peut aussi mentionner la réalisation du nouveau réservoir du Charmontel, qui s'est concrétisée durant cette législature.

Le dossier du PaCom a aussi bien occupé la Municipalité durant ces cinq ans.

Parmi les événements particuliers, il y a eu :

- l'introduction du dépouillement numérique en 2023 pour les votations et les élections. Un système qui a largement fait ses preuves ;
- la venue du Conseiller fédéral Alain Berset lors des festivités du 1er août 2022.
- enfin, notre séance extra-muros au Parlement vaudois le 14 mars 2025, qui, je crois, restera une belle expérience pour chacune et chacun d'entre nous.

Ce soir, notre **Président** souhaite tout d'abord s'adresser aux membres du Conseil et de la Municipalité qui arrivent au terme de leur mandat et qui ont choisi de ne pas se représenter, ou qui quitteront leurs fonctions à l'issue de cette séance. Il les remercie sincèrement pour le temps, l'énergie et les compétences qu'ils ont mis au service de notre commune. Pour certains d'entre eux, cet engagement s'est étendu sur plusieurs législatures, voire même depuis avant la fusion, dans les anciennes communes. Cela mérite toute notre reconnaissance.

À celles et ceux qui poursuivront leur engagement lors de la prochaine législature, il est convaincu qu'ils continueront à s'engager et à défendre leurs convictions, et ceci dans l'intérêt de la population de notre commune. Ils auront aussi la mission d'accueillir les nouveaux élu-e-s et de les accompagner afin qu'ils trouvent rapidement leur place.

Ses remerciements vont également à la Municipalité pour son travail conséquent et à la qualité de leur collaboration. Même lorsque les points de vue divergeaient, les échanges se sont toujours déroulés dans un esprit constructif et de respect.

Il remercie aussi très chaleureusement les membres du Bureau, les membres des commissions permanentes ainsi que les délégué·e·s dans les associations intercommunales pour leur disponibilité et leur investissement tout au long de cette législature.

Un merci tout particulier aux deux secrétaires du Conseil pour cette législature, Mme Elisabeth Christinat et Mme Deborah Bardet, ainsi qu'au huissier Fabio Cibolini. Grâce à leur efficacité, le Conseil a pu fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, merci à chacun et chacune pour la confiance qui lui a été accordée durant ces trois années de présidence. Il espère avoir rempli cette mission à satisfaction. Cette fonction a été pour lui une expérience extrêmement enrichissante. Il y a beaucoup appris sur le fonctionnement des institutions et il a été régulièrement challengé avec des situations nouvelles.

Puis, il adresse ses vœux les plus sincères de succès et d'épanouissement à son successeur, Fabrice Willemin. Il lui souhaite d'y trouver autant de plaisir qu'il en a eu à présider le Conseil.

En conclusion, ce qu'il retiendrait de ces cinq années, c'est la qualité des échanges, le respect du débat démocratique et l'engagement sincère de chacune et chacun au service de Vully-les-Lacs. Il formule le vœu pour la future législature que le Conseil communal et la Municipalité continuent de travailler ensemble, tout en veillant au respect des attributions de chacun, ceci pour le développement de Vully-les-lacs et l'intérêt de ses habitant·e·s.

Fabrice Willemin prend la parole et remercie Julien Schwab pour son travail. En guise de reconnaissance, il lui remet un cadeau composé de spécialités de Montmagny et d'un bon à faire valoir à la Quincaillerie Besson.

M. le Syndic tient à remercier Julien Schwab à son tour. Il se remémore un moment important pour la Commune. Il s'agit de la séance du Conseil communal qui a eu lieu à Lausanne, où siègent habituellement le Canton. Le préavis No 7 avait occasionné de grandes discussions pour finir avec une égalité parfaite lors de la votation et c'est le Président, donc Julien Schwab, qui avait dû trancher. Il s'agissait des panneaux d'entrée de village qui sont maintenant en place depuis peu. C'est un sujet qui tenait vraiment à cœur à la Municipalité et à son syndic. C'est un événement hautement symbolique. On peut dire que c'est grâce à Julien Schwab que les entrées de village ont pu être redécorées.

Il poursuit en évoquant l'intervention subtile de Christian Kolly mentionnée en page 16 du dernier pv. Cette phrase résume très bien la collaboration entre l'exécutif et le législatif et devrait être le mot d'ordre pour la prochaine législature. Il remercie tous les Conseillères et Conseillers dont leur travail se termine ce soir. Il souhaite bon vent à ceux qui continuent.

François Haenni informe l'assemblée qu'il est en train de transmettre ses dossiers. Il a passé 8 années à l'exécutif. Il a fait accepter 34 préavis. Tant dans l'exécutif qu'avec le législatif, il a toujours eu d'excellents échanges. Il se remémore des débats passionnés et passionnants au sein de l'exécutif. Il regrette, tout de même, le juridisme ambiant qui entrave de beaux projets, des projets qui apportent une plus-value. Une analyse trop pointilleuse, trop tatillonne peut mettre en péril des beaux projets qui sont portés par des exécutifs et soutenus par des législatifs ou en tout cas peut faire grandement retarder des projets. Il cite comme exemple le Plan Directeur Intercommunal des Rives qui a été déposé il y a neuf mois et qui se fait attendre. Il remercie les Conseillers et Conseillères pour leur précieux engagement et les encourage à continuer de s'investir au niveau communal car c'est le plus important.

Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Le Président remercie le Conseil pour la bonne tenue des débats, ainsi que M. Fabio Cibolini pour la préparation de l'agape qui suit. Il rappelle que le prochain conseil aura lieu le 22 septembre 2026 à 19h30 à Vallamand.

Il est 21h06, la séance est levée.

Montmagny, le 23 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Deborah Bardet